

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**28 mai 2018**

L'an deux mil dix - huit, le vingt-huit mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur VINOT-BATTISTONI Dominique, Maire.

**Etaient présents** : BADAIRE Colette, BRODIN Jacques, CASALS-DETALLE Anne, CHAUVOIS Christian, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, JOUAN-TRAMPLER Danièle, MOTTELAY Christian, PICARD François, PUNCH Isabelle, RIQUART Annette, SIMON Patrick, TESSON Thierry, THOMASSE Daniel, THUILLIER-HAMEL Gérard et VIEL Philippe.

**Etaient absents** : BONVALET Joëlle (pouvoir à RIQUART Annette), FREMAUX Michel (pouvoir à BRODIN Jacques), LEMAIRE Régis (pouvoir à PUNCH Isabelle), MARCINKOWSKI Marie- Andrée (pouvoir à DE SLOOVERE Françoise), et GOURMELEN Mireille (pouvoir à BADAIRE Colette).

**COMMUNAUTE URBAINE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX – N°2018-062**

Monsieur le Maire expose le retard pris dans la décision de signature de cette convention lié notamment à la prise en charge des frais de télécommunication du service par la Communauté Urbaine ; cette convention n'appelle plus de remarques particulières et peut faire l'objet d'une signature en l'état.

Cette convention vise à fixer les conditions d'occupation des locaux par les agents transférés à Caen la Mer ainsi que le montant de la redevance versée annuellement par la Communauté Urbaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des locaux avec la Communauté Urbaine ;

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution de cette convention.

**ACQUISITION PARCELLE AO N°41 – N°2018-063**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Maître LEMAIRE sollicitant la régularisation par le biais d'une délibération de la situation de la parcelle AO n°41 pour 149 m2 actuellement à usage de voirie.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour acquérir cette parcelle à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition de la parcelle AO n°41 pour une superficie de 149 m2 et un montant symbolique de 1 euro.

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives liées à cette décision.

**CONVENTION ENEDIS POUR EXTENSION DU RESEAU PUBLIC : LOTISSEMENT LA DELLE DU CLOS - N°2018/064**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de raccordement rédigée par ERDF concernant une extension du réseau public de distribution d'électricité pour le lotissement de « la delle du clos ». Le montant des travaux s'élève à 14 272.74 € TTC.

Monsieur le Maire indique que le lotisseur Edifides souhaite prendre en charge ces frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de raccordement au réseau public du lotissement de « la delle du clos » avec Enedis pour un montant total de 14 272.74 € TTC ;

ACCEPTTE la prise en charge sous la forme d'un reversement de cette même somme par le lotisseur EDIFIDES intéressé dans cette affaire conformément au souhait que ces derniers ont exprimés.

**INSTAURATION DE NOUVELLES TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL POUR LES SERVICES DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE– N°2018/065**

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de la Commission et les soumet au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter les tranches de quotient de la façon suivante :

**Grille quotients familiaux cantine**

Quotient	Maternelle	Elémentaire	Agent CU
0 - 450	1,00 €	1,30 €	1,24 €
451 - 600	1,90 €	2,20 €	
601 - 800	2,80 €	3,10 €	
> 801	3,70 €	4,00 €	

DECIDE d'instaurer un tarif pour les agents transférés à la Communauté Urbaine à hauteur de 1.24 € par repas ;

DECIDE d'appliquer les mêmes tranches de quotient familial pour les tarifs de la garderie ;  
DECIDE la suppression des tarifs spéciaux des mercredis ainsi que des mardi et jeudi suite au passage à la semaine de 4 jours ;  
DECIDE de prendre en compte pour le calcul du quotient familial de référence les revenus fiscaux et non les revenus imposables ;  
CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

**SDEC ENERGIE – RENOVATION LAMPADAIRE 07/035 ET ECLAIRAGE PIETON RUE DU GAL DE GAULLE – N°2018-066**

Monsieur le Maire demande à Monsieur THOMASSE Daniel, Maire-Adjoint, de bien vouloir présenter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur THOMASSE Daniel indique que le lampadaire 07/035 sera implanté sur le parvis devant la nouvelle école et remplacera le lampadaire 07/058. De plus, il est urgent de procéder à l'éclairage piéton au croisement de la rue du Général de Gaulle et de la rue André TACK afin de sécuriser les traversées des enfants notamment.

Le montant de participation communale pour le lampadaire est de 2 065.66 € et de 2 166.07 € pour le passage piéton. Ces sommes ont été prévues au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis présentés par la SDEC Energie à hauteur de 2 065.66 €, d'une part, et de 2 166.07 €, d'autre part, correspondant à la participation communale ;

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution de cette décision.

**CREATION DE 10 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION SAISONNIERS POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES – N°2018/067**

Monsieur le Maire rappelle les modalités de recrutement des agents saisonniers et indique que cela permet de satisfaire aux obligations d'encadrement des enfants dans le cadre des activités périscolaires.

Monsieur le Maire rappelle que ces activités dans leur forme actuelle prendront fin le 6 juillet au soir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création de 10 postes d'adjoint d'animation saisonniers à raison de 3/35<sup>ème</sup> ;

PRECISE que leur rémunération sera calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade ;

CHARGE Monsieur le Maire du recrutement en tant que de besoin et des démarches administratives liées à ce type de contrat.

**CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – N°2018/068**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de faire face à un surcroît de travail temporaire dans les services périscolaires en raison notamment d'un nombre d'enfants accueillis de plus en plus important.

Monsieur le Maire propose la création de deux postes d'adjoint technique afin de terminer l'année dans de bonnes conditions de travail pour les agents titulaires en poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer deux postes d'adjoint technique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité l'un pour 20/35<sup>ème</sup> et l'autre à raison de 28/35<sup>ème</sup> ;

PRECISE que leur rémunération sera calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade ;

CHARGE Monsieur le Maire du recrutement en tant que de besoin et des démarches administratives liées à ce type de contrat.

**SUPPRESSION DE L'OPTION MENAGE POUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE – N°2018/069**

Monsieur le Maire demande à Monsieur CHAUVOIS Christian, Maire –Adjoint en charge des salles de bien vouloir présenter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur CHAUVOIS expose que cette option semble pour certains locataires de la salle les dédouaner de tout respect minimum des locaux ; de plus, le nettoyage requiert un temps important pour les agents communaux.

Monsieur TESSON demande pourquoi la prestation n'est pas retenue sur la caution lorsque l'état des lieux n'est pas acceptable ; monsieur THUILLIER-HAMEL demande à ce qu'un prestataire soit requis dans ce cas et facturé ensuite aux locataires.

Monsieur le Maire recentre le débat qui doit porter sur la question du maintien ou non de l'option ménage pour la location de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de supprimer l'option ménage pour la location de la salle polyvalente ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

## CREATION D'UNE UNITE DE METHANISATION – N°2018/070

Madame Ghislaine DIOUF indique qu'elle ne prend pas part au vote de cette décision.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 3 mai 2018, le Conseil Municipal est consulté sur le projet d'unité de méthanisation porté par un groupement d'exploitants agricoles.

Ce projet fait l'objet d'une enquête publique, qui débutera le 4 juin prochain, diligentée par Monsieur le Préfet qui aura à prendre la décision définitive sur la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet, il résulte des discussions des membres du conseil que :

- Le projet consiste à recycler des déchets agricoles existants, sans qu'il soit possible de par la Loi française d'engager une production agricole spécifique pour "alimenter" cette unité, comme cela est possible en Allemagne par exemple ;
- La deuxième finalité du projet est de réinjecter dans le réseau de gaz du méthane ainsi produit ;
- Un certain nombre de préoccupations méritent d'être examinées, il en est ainsi des questions sur les odeurs, les poussières et fumées et sur le trafic d'engins agricoles engendrés par ce projet et enfin sur l'impact visuel des bâtiments.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les arguments des uns et des autres, et après en avoir délibéré, EMET un avis favorable par 14 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions pour 21 suffrages exprimés, Mme DIOUF Ghislaine ne prenant pas part au vote.

## QUESTIONS DIVERSES – N°2018-019

**Monsieur CHAUVOIS Christian** indique qu'il manque encore des bénévoles pour l'organisation des courants de la Liberté.

**Madame RIQUART Annette** trouve que les trottoirs de la route de Blainville sont étroits et envahis d'herbes ; Monsieur le Maire lui rappelle qu'un chemin sécurisé existe au bout du lotissement « les florentines ».

**Monsieur THUILLIER-HAMEL Gérard** demande ce qu'il en est du projet de Pôle médical ; Monsieur le Maire indique qu'une proposition de prix a été faite et est en attente de réponse.

**Monsieur BRODIN Jacques** trouve que le square Mozart est une vraie réussite, mais déplore les jardinières vides. Mme JOUAN trouve que c'est un gâchis d'enlever des plantes encore belles.

**Monsieur MOTTELAY Christian** fait part du tournoi de football qui a lieu ce week-end ; 80 équipes de jeunes ont été accueillies. Monsieur le Maire réitère tout son soutien aux actions du groupement de Football.

**Madame PUNCH Isabelle** déplore l'absence de ménage de la salle de sport du Centre Multi-activités ; les causes de cette situation vont être analysées.

**Monsieur TESSON Thierry** rapporte que des vitesses excessives ont été constatées dans le lotissement la Hair du coq et des voitures sont garées sur les trottoirs. Monsieur THOMASSE indique qu'un projet de voies partagées est à l'étude, mais pas dans ce secteur pour le moment.

**Monsieur THOMASSE Daniel** indique que la commune est dans l'attente des garanties de parfait achèvement pour la nouvelle école et le restaurant scolaire.

**Madame DIOUF Ghislaine** indique qu'il serait bien de pouvoir revoir le SDEC dans le cadre du contrat énergie.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.**